

Demande de résidence à l'Espace des Forges

Appel à projets 2023/2024

MODALITÉS D'ENVOI

Ce PDF est interactif !

Pour le remplir, il vous suffit de cliquer sur les zones à remplir (cases à cocher ou zone de texte), puis d'enregistrer le document ainsi modifié.

Il est à transmettre par mail à celia.sibuet@annecy.fr.

Vous pouvez également l'imprimer, le remplir manuscritement et le renvoyer :

- Par mail à celia.sibuet@annecy.fr

- Par voie postale à : Théâtre Renoir, 12 avenue A.Renoir, Cran-Gevrier, 74960 ANNECY

Pièces complémentaires à fournir :

- Justificatif de déclaration de l'association en préfecture (obligatoire).

- Dossiers de présentation de la compagnie, des spectacles ou tout document permettant de présenter votre projet (facultatif).

Votre demande sera prise en compte dès que vous recevrez un accusé de réception.

Les demandes sont étudiées dans l'ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles.

Mentions obligatoires :

Dans le cadre d'une résidence artistique à l'Espace des Forges, vous devrez mentionner dans vos éléments de communication :

Avec le soutien de la Coopérative Artistique des Collines, Ville d'Annecy

OU Espaces des Forges, Coopérative artistique des Collines, Annecy

En envoyant ce formulaire, vous attestez avoir pris connaissance de l'appel à projets et de la fiche technique du lieu, disponibles sur cette page :

<https://theatredescollines.annecy.fr/le-theatre/espace-des-forges/>

Informations de la compagnie

Rappel : Cet appel à projets est accessible aux compagnies structurées sous forme associative et domiciliées sur le territoire annécien uniquement.

Nom de la compagnie :

Adresse du siège social :

Responsable légal :

Description et historique de la compagnie (max 600 mots) :

Coordonnées de contact

Nom, prénom :

Poste/fonction :

Téléphone :

Adresse mail :

Objet de la demande

Le calendrier est ouvert du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Description détaillée du projet (max 600 mots) :

Durée d'utilisation souhaitée :

Du samedi au vendredi (7 jours).

Du lundi au vendredi (5 jours).

NB : La salle doit être libérée tous les vendredis soir à 17h au plus tard.

Période souhaitée (dates précises ou mois) :

Souhaitez-vous accueillir du public : OUI NON

Si oui :

Type d'accueil (sortie de résidence, ateliers avec des amateurs...) :

Jauge maximale :

Dates et horaires estimés :

Durée estimée :

NB : sauf exception et partenariat avec la Ville, cette salle n'est pas destinée à accueillir des événements d'envergure nécessitant des moyens techniques, logistiques et organisationnels particuliers.